



Remboursement trop percu matmut

Par **basilicv13**, le **15/09/2016 à 09:01**

Bonjour,

J'ai eu un dégât des eaux à mon domicile, l'expert est passé, il m'a envoyé une entreprise qui a fait les travaux. Je n'ai rien eu à payer, l'entreprise mandatée par l'assurance s'arrangeait avec cette dernière. L'assurance, par erreur, m'a réglé par virement bancaire la somme des travaux sur mon compte. J'ai pensé que c'était pour le dédommagement de mon sinistre. J'ai bien évidemment dépenser cette somme. Aujourd'hui, soit cinq mois plus tard, la matmut m'écrit en disant qu'elle a fait une erreur et m'a envoyé par erreur la somme des travaux. Elle souhaite que je lui rembourse la somme. Quels sont mes droits ? puis je demander une demande gracieuse ? est ce que je dois leur rembourser ? Merci par avance de bien vouloir étudier ma requête?.

Par **jodelariege**, le **15/09/2016 à 09:13**

bonjour

vous devez rembourser car l'article 1376 du code civil dit "celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indument reçu" dans la pratique l'entreprise mandatée par l'assurance n'a pas été payée donc il ne faut pas compter sur une remise gracieuse cela voudrait dire que l'assurance paierait deux fois les travaux....

demandez à l'assurance un échéancier de remboursement, si possible

Par **basilicv13**, le **15/09/2016 à 10:11**

merci

Par **jodelariege**, le **15/09/2016** à **11:50**

avec plaisir